

Des filets métalliques pour sécuriser la corniche des Oliviers

Éboulements Les travaux de sécurisation de la falaise ont débuté hier. Ils dureront jusqu'à la mi-décembre

« Ce serait un comble qu'une pierre nous tombe dessus ! » Robert Rossi, du bureau des études des grands travaux de la municipalité menait hier, Corniche des Oliviers, une réunion de chantier très attendue.

L'endroit n'est étrangement pas répertorié dans le plan de prévention du risque de mouvement de terrain. Ce qui ne l'empêche pas d'être connu pour sa dangerosité. À l'entrée de ce chemin, à la frontière avec Cabris, la falaise qui surplombe la route est réputée instable. Des chutes de pierre menacent les habitations en contrebas.

Ainsi, des travaux de prévention ont débuté afin de réduire ces risques. « *Cependant, nous ne les réduirons pas à la source. Aucune purge de la falaise sera faite,* » affirme-t-on. Après le passage du géologue-expert Alain Oddou, la société **Heaven**

Climber a été retenue pour prendre en charge la sécurisation de la falaise.

« *Nous allons poser 80 mètres de filets dynamiques avec des ancrages et des poteaux tous les 10 mètres,* » explique le responsable des travaux.

Mais avant, il faut débroussailler. « *Cela devrait durer une bonne semaine,* » prévoit-on.

Une étude trajectorielle

Le matériel sera ensuite hélicopté sur site. Les 97 000 euros de travaux doivent s'achever à la mi-décembre. Comme l'autorise la loi, la municipalité s'est tournée vers l'État afin d'obtenir une subvention de 25 % du coût total.

L'an dernier à la même période (*lire notre édition du 7 novembre*), sur le terrain voisin, deux blocs de plus de 20 tonnes s'étaient décrochés de la falaise, finissant leur course à quelques mètres de la maison d'un couple danois.

Dans l'urgence, la municipalité avait engagé

près de 100 000 euros de travaux pour sécuriser les lieux.

Face aux risques, un appel d'offres pour une étude trajectorielle des zones à risque répertoriées dans le PPR a été lancé. « *Le diagnostic que nous allons en tirer permettra d'établir une politique de travaux de sécurisation pluriannuelle,* » expliquait Philippe Bonelli conseiller municipal en charge de l'urbanisme, application du droit des sols suivi du plan local d'urbanisme.

FAB.P